SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 mars 2018 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 12 mars 2018, sous la présidence de Jean Charles GIOVANELLI, Maire de Spicheren.

Membres en exercice: 23 Nombre de suffrages: 23

Présents (21):

Jean Charles GIOVANELLI, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Jacqueline BOUSCH, Marie Andrée WELSCH, Claude KLEIN, Huguette MALICK, Régine KÖHLER, Patrice KALIS, Thierry KEMPF, Hervé SCHWEITZER, Thierry GREVIN, Emmanuel KNOLL, Laurence MALPARTY, Christiane HAMANN, Christine WEITER, Patricia TONNELIER, Cyrille WEISS, Thierry BOUR, Laetitia DIETSCH-EGLOFF.

Absents et Procurations (2):

Alain WEISLINGER pour Patricia TONNELIER Jean-Marc STEUER pour Marie Andrée WELSCH

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de la séance du conseil du 16 février 2018
- 2. Attribution des marchés : acquisition d'un tracteur, d'un équipement de déneigement et d'une épareuse
- 3. Retrait du marché du lot 3 pour la construction d'une cantine scolaire, d'une salle de répétition et aménagement d'une bibliothèque dans un bâtiment existant
- 4. Subventions 2018 à l'Harmonie Municipale
- 5. Subventions 2018 à l'association de gestion de la bibliothèque municipale
- 6. Subventions 2018 aux associations
- 7. Subventions 2018 à divers organismes
- 8. Subventions 2018 dans le cadre du projet « plan-climat-énergie »
- 9. Subventions 2018 aux économies d'énergie
- 10. Participation communale au dispositif de soutien au commerce 2018
- 11. Régime indemnitaire 2018
- 12. Mission de maîtrise d'œuvre relative à la mise en accessibilité de l'école élémentaire
- 13. Budget primitif 2018
- 14. Demande de subvention au Département de la Moselle pour le développement du fonds jeunesse (franco-allemand) pour la bibliothèque
- 15. Demande de subvention AMITER pour la mise aux normes des installations sportives
- 16. Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour la mise aux normes des installations sportives
- 17. Divers
- 18. Informations

1. Approbation de la séance du conseil du 16 février 2018

Après relecture par le Maire de l'ordre du jour, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 février 2018.

2. Attribution des marchés : acquisition d'un tracteur, d'un équipement de déneigement et d'une épareuse

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 12 mars dernier, les plis n'ont pas encore été contrôlés et le conseil municipal décide d'ajourner ce point.

3. Retrait du marché du lot 3 pour la construction d'une cantine scolaire, d'une salle de répétition et aménagement d'une bibliothèque dans un bâtiment existant

Suite au contrôle de légalité du marché ci-dessous, le lot 3 (Ossature bois – charpente – couverture – bardage – auvents) ayant été attribué à un candidat contacté après la date limite de remise des offres, Mme le Sous-Préfet nous demande, par courrier reçu le 26 février dernier, de retirer le lot au titulaire actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- > de retirer le lot 3 à l'entreprise THOMAS de Vaucouleurs ;
- > un nouvel avis d'appel public à la concurrence est en cours pour ce lot.

4. Subventions 2018 à l'Harmonie Municipale

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'Adjoint Claudine KLEIN en charge des associations, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder à l'Harmonie Municipale les subventions suivantes :
 - subvention de fonctionnement : 12039.52 €
 - Indemnité du chef de musique : 1 965 € brut (sur fiche de paie)
- d'inscrire ces sommes en dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2018 chapitre 65 – compte 6574 et chapitre 012 – compte 64131;

5. Subventions 2018 à l'association de gestion de la bibliothèque municipale

Intervention de Mme Marcelle RIEDEMANN, Adjoint au Maire (voir annexe 1)

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder à l'association de gestion de la bibliothèque municipale les subventions suivantes qui seront inscrites à la section de Fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :
- dotation annuelle pour l'achat de livres à raison de 1 € par habitant, soit 3 291 €
- dotation annuelle pour l'équipement de livres, soit 325 livres x 0.30 € = 97,50 €
 soit un total de : 3 388.50 € au chapitre 65 compte 6574 ;
- pour le remboursement d'achat de petites fournitures : 450 € au chapitre 65 compte 6574 ;
- la somme de 1 000 € pour l'organisation éventuelle d'une manifestation culturelle au cours de l'année 2018 qui sera inscrite au chapitre 65 compte 6574 ;
- le remboursement de frais de déplacements (transport, repas, péage...) pour une enveloppe maximale de 551.50 € (sur présentation de justificatifs). Ce montant sera inscrit au budget primitif 2018 chapitre 011 compte 6251.

6. Subventions 2018 aux associations

Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des associations, détaille et commente les différentes subventions proposées par la Commission, à savoir :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Cercle Saint Nicolas Tennis de Table	4 000 €
Union Sportive Spicheren	4 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
Volley Club	300 €
La pétanque brêmoise	2 500 €
Eurodog	500 €
Association Sports et Loisirs (subvention exceptionnelle pour l'organisation de leur 30 ^{ème} marche – sous réserve de présentation d'un projet lié à l'évènement)	500 €
La Chorale Sainte Cécile (subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un concert pour leurs 40 ans – sous réserve de présentation d'un projet lié à l'évènement)	500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'octroyer les subventions susvisées et d'inscrire ces sommes au budget de fonctionnement de l'exercice 2018 au chapitre 65 – compte 6574.

7. Subventions 2018 à divers organismes

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'Adjoint Claudine KLEIN, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'octroyer les subventions ci-dessous et d'inscrire ces sommes au budget de fonctionnement de l'exercice 2018 chapitre 65 – compte 6574 :

ORGANISMES	MONTANT
Metz Armées Solidarité 2018 – Opération solidarité Défense	100 €
Instance Locale de Coordination d'Actions Personnes Agées	70 €
Association Prévention Routière	40 €
Mouvement National Vie Libre	40 €
Secours Populaire Français	40 €
Proximité	40 €
Association des Restos du Cœur de Moselle Est	100 €
Amicale des Porte-drapeaux Moselle Est	50 €
Don du Sang (Etablissement Français du Sang)	50 €
Souvenir Français section Spicheren	100 €

8. Subventions 2018 dans le cadre du projet « plan-climaténergie »

La commune de Spicheren a décidé de reconduire le projet « d'incitation » à la réduction de la consommation d'énergie, principalement en réduisant les pertes inutiles.

A cet effet, nous proposons à nos concitoyens un service gratuit se composant d'une analyse thermographique de leur bien immobilier au moyen d'une caméra infra-rouge avec prises de vues extérieures et intérieures. Une exploitation détaillée et l'établissement d'un rapport avec recommandations des travaux éventuels à effectuer leur sont remis après le passage de la caméra.

Les modalités d'attribution ont été fixées comme suit :

1) Les travaux sont à réaliser suite à l'audit ;

- 2) Les travaux à réaliser sont ceux préconisés par l'audit ;
- 3) Les travaux sont à faire dans les 12 mois suivant l'audit ;
- 4) L'attribution de la subvention se fera dans l'ordre de réception des justificatifs ;
- 5) Les fournitures et la main d'œuvre sont prises en compte si les travaux sont réalisés par une entreprise ;
- 6) Les fournitures seules sont prises en compte si les travaux sont réalisés par le propriétaire avec contre-visite ;
- 7) Subvention à hauteur de 10 % du montant de la facture dans la limite de 1 000 € par foyer pour une enveloppe globale de 10 000 € par année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité:

- de valider les conditions d'attribution telles qu'énumérées ci-dessus,
- ➤ les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 65 compte 6574.

9. Subventions 2018 aux économies d'énergie

Afin de favoriser l'investissement par les particuliers pour les économies d'énergie, la Commune apporte son aide comme suit :

- Chauffe-eau solaire individuel (CESI): 200 €
- Système solaire combiné (SSC) : 200 €
- Chaudière bois bûche à hydro-accumulation : 200 €
- Chaudière à plaquettes, à granulés ou à céréales : 200 €
- Poêle de masse : 200 €
- Poêle à granulés, à bûches ou insert avec rendement supérieur à 70% : 200 € (dans la limite de 20% du coût de l'équipement)
- Installation photovoltaïque : 200 € par Kwc installé maximum 3 Kwc,
- Chaudières à condensation : 200 €
- Insert gaz : 200 €

Ces aides seront versées sur justificatif de paiement, et après vérification sur place par l'Adjoint au Maire. Les demandes, déposées en mairie et à faire réaliser par un installateur agréé, seront satisfaites par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement des crédits ouverts chaque année au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- → d'inscrire 5 000 € au budget primitif 2018 pour le soutien aux économies d'énergies au chapitre 65 article 6574,
- de retenir les montants des aides proposés ci-dessus et de subventionner jusqu'à épuisement de la somme totale de l'exercice.

10. Participation communale au dispositif de soutien au commerce 2018

Dans le cadre de son appui au développement du commerce et de l'artisanat sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Forbach prévoit la reconduction du programme de soutien aux investissements des commerçants et artisans pour l'année 2018.

Il est proposé aux communes de l'Agglomération de s'associer à ce dispositif pour les investissements réalisés sur leur territoire. Les communes de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France sont invitées à se prononcer sur leur taux de participation et le plafond retenu sous forme d'un accord de principe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

de s'associer au dispositif de soutien aux investissements des commerçants et artisans pour l'année 2018, > de fixer le taux de participation communale à 10 % limitée à 1 000 euros par opération dans la limite de 3 000 euros pour l'année 2018.

11. Régime indemnitaire 2018

Pour préparer le budget primitif, le Maire propose de voter l'enveloppe budgétaire 2018 du régime indemnitaire du personnel communal (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures et Indemnité d'Administration et de Technicité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ d'inscrire au budget primitif 2018 la somme de 61 000

€ pour l'enveloppe du régime indemnitaire du personnel communal.

12. Mission de maîtrise d'œuvre relative à la mise en accessibilité de l'école élémentaire

Suite à l'avis d'appel à la concurrence du 10 mars 2017 et sur avis de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 31 mars 2017, le cabinet A.in Architecture ROUSSEL-GALLE Valérie de Saint-Avold avait été retenu pour un taux de rémunération proposé de 12 % sur une mission de maîtrise d'œuvre type EXE.

Vu la complexité des travaux, il est proposé à l'assemblée délibérante une mission EXE (études d'exécution) et OPC (ordonnancement, coordination et pilotage du chantier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- → de retirer le marché notifié le 24 avril 2017 pour un taux de rémunération de 12 % sur un montant prévisionnel de travaux de 300 000 € au cabinet A.in Architecture ROUSSEL-GALLE,
- → d'attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre EXE et OPC pour un taux de rémunération de 13 % pour un montant des travaux estimé à 304 000 € HT au cabinet d'architecture A.in Architecture ROUSSEL-GALLE,
 - d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour ce marché.

13. Budget primitif 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 présenté lors de la réunion des commissions réunies du 9 mars 2018.

Le Conseil Municipal, Vu le projet de budget primitif 2018, après en avoir délibéré,

> approuve par 20 voix pour et 3 abstentions le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 699 000.00 €	1 699 000.00 €
Section d'investissement	3 417 000.00 €	3 417 000.00 €
TOTAL	5 116 000.00 €	5 116 000.00 €

14. Demande de subvention au Département de la Moselle pour le développement du fonds jeunesse (franco-allemand) pour la bibliothèque

La somme de 516 € est nécessaire au développement du fonds/jeunesse, francoallemand, de la bibliothèque municipale de Spicheren.

La commune sollicite une subvention de 250 € auprès du Conseil Départemental. Elle s'engage à porter cette subvention au budget communal et à la reverser en totalité, à l'association de gestion de la bibliothèque municipale pour acquérir les ouvrages prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> de solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental

15. Demande de subvention AMITER pour la mise aux normes des installations sportives

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité :

de solliciter une subvention AMITER de 30 % (89 880 €) sur une dépense subventionnable de 299 600 € HT auprès du Conseil Départemental pour le projet suivant :

Mise aux normes des installations sportives

16. Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour la mise aux normes des installations sportives

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité :

 de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour le projet suivant : Mise aux normes des installations sportives

17. Divers

Néant

18. Informations

- → Permis de construire : pas de permis accordé
- → Manifestations:
 - 16.03.2018 : Assemblée Générale des Arboriculteurs à 19 h
 - 18.03.2018 : Loto des Arboriculteurs et des Aviculteurs à la salle polyvalente
 - 23.03.2018 : Soirée littéraire de la Bibliothèque au foyer socioculturel sous la mairie
 - 02.04.2018 : Art et Nature du CPN à la salle polyvalente
 - 08.04.2018 : Bourse aux jouets de l'APES à la salle polyvalente
 - 14.04.2018 : Concert de l'Harmonie Municipale à la salle polyvalente
 - 22.04.2018 : Repas des Seniors à la salle polyvalente
 - 29.04.2018 : Marche de la Santé par Sports et Loisirs
- → Repas des Seniors : distribution des invitations l'organigramme suivra
- → Bulletin municipal : en cours d'impression
- → Lotissement Plateau de Bellevue : affaires en cours au Tribunal Administratif

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi le 27 avril 2018 à 19 heures Fin de la réunion à 20 h 28